



SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

Conseil Municipal du 3 mars 2022

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

# Préambule

---

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au plus tard au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. » Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dont les conditions sont fixées par le règlement intérieur lui-même prévu à l'article L2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [...].

Notre commune n'est pas assujettie à cette disposition légale. C'est un choix que nous faisons de nous y soumettre par souci d'une information la plus large possible du Conseil et, au-delà, de nos concitoyens.

Ce rapport s'attache donc à situer le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrit la préparation du budget pour l'exercice 2022. L'élaboration du budget communal est directement impactée par la stratégie financière adoptée par l'État, laquelle est définie dans le cadre de Projet de Lois de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) pour la période 2018 à 2022 et le Projet de Loi de Finances 2022.

Les dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2022 ont été présentées le 22 septembre 2021.

## Le contexte mondial

---

La première vague épidémique de COVID-19 ayant entraîné un repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale en 2020, c'est une croissance positive au cours de 2021 grâce à l'arrivée des vaccins et à l'expérience acquise au fil des différents confinements qui ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et avaient pris des mesures moins restrictives que l'Europe ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes et avec des règles sanitaires plus strictes a davantage peiné à repartir.

Suite aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la reprise : d'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre ; d'autre part des pénuries de biens intermédiaires limitant certaines

productions industrielles. Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le PIB antérieur à la pandémie devrait être retrouvé dans la plupart des grandes économies d'ici le 1er semestre 2022. Après -2.8% en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5.9% en 2021 puis, devrait ralentir à 4.1% en 2022.

Pour la zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3ème trimestre à 2.2% contre 2.1% au 2nd trimestre.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5.3% (après -6.5% en 2020) puis elle ralentira progressivement en 2022 à environ 4.3%.

## Le contexte français

---

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2nd trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3% au 3ème trimestre 2021 (contre 1.3% au 2nd trimestre) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0.1% par rapport au 4ème trimestre 2019). La consommation des ménages a progressé de 5% au 3ème trimestre 2021 constituant ainsi le principal moteur de croissance.

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance estimée à 0.6% au 4ème trimestre 2021 devrait ralentir au 1er trimestre 2022 à 0.4% avant de repartir au 2nd trimestre 2022.

Sur le marché du travail, les créations d'emplois combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8.9% au 3ème trimestre 2020 à 7.6% au 4ème trimestre 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins les difficultés en termes de recrutement sont de retour et s'expliquent par un problème d'appariement entre offre et demande de travail.

D'après un sondage de l'INSEE, 56.9% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021, phénomène amplifié par la COVID-19 qui a entraîné une interruption soudaine des activités économiques, une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

D'après le Projet de Loi de Finances 2022, le déficit public devrait atteindre 8.4% du PIB 2021 (après 9.1% en 2020) et baisser à 4.8% en 2022. Le budget 2022 restera expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55.6% du PIB (contre 53.8% en 2019). Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend de la consommation des ménages. A ce stade, deux risques peuvent remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Les grandes lignes du Projet de Loi de Finances 2022 sont :

- ❖ **La Dotation Globale de Fonctionnement** : L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26.8 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la crise du COVID-19. Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :
  - La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
  - La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondants aux problématiques urbaines ;
  - La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La Loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore.

Pour les deux autres dotations (DSR et DSU), l'augmentation en 2022 sera de 95 milliards d'euros pour chacune.

- ❖ **Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** : Il s'agit d'un fond de péréquation horizontal entre les communes et les intercommunalités, créé par la Loi de Finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le FPIC prend ses contributions des blocs communaux ayant un Potentiel Financier Agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux ayant un PFIA peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et les communes d'un même bloc communal, par le biais d'accords locaux.

Pour 2022, le Projet de Loi de Finances a reconduit son montant à un milliard d'euros. Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les

collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédit de paiement en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle.

- ❖ **La réforme de la Taxe d'Habitation (TH)** : amorcée en 2018, la réforme de la Taxe d'Habitation se poursuit. Elle consiste en la mise en place d'un dégrèvement progressif de cotisation TH, sur les résidences principales, pour les contribuables éligibles (en fonction des seuils de revenus). 80% des ménages ne paient plus cette taxe depuis 2020.

Pour les 20% de ménages restant, cette taxe va bénéficier de deux baisses, la première a eu lieu en 2021 et la seconde est attendue en 2022. Plus aucun ménage ne paiera de TH à compter de 2023. Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principales ainsi que la TH sur les logements vacants.

A partir de 2021, les communes reçoivent le produit de TH pour la part communale et départementale. Un coefficient correcteur vient s'appliquer afin que la commune concerne son niveau de recettes. Pour 2022, le coefficient correcteur est de 1.264514 pour la commune de Saint-Maurice de Gourdans.

## Les orientations prises en considération pour l'élaboration du budget communal

---

Le contexte local demeure celui de nombreuses villes de la même strate, qui souffrent d'un manque de vitalité malgré les petits commerces de proximité et le tissu associatif important.

L'impact des mesures nationales sont compensées par la solidarité communautaire. Cette dernière ne doit pas pour autant occulter les efforts de bonne gestion réalisées par la commune notamment sur le Chapitre 11 (charges à caractère général) et Chapitre 12 (charges de personnel).

## Le Budget Principal

---

Les efforts consentis matérialisent notre marge de manœuvre car ils permettent d'améliorer le quotidien des Saint-Mauriots dans les réparations de voiries entre autres.

Dans ce contexte, le budget principal se fixera comme objectifs :

### ***En Section de fonctionnement***

Je vous propose de maintenir, sauf imprévu, un niveau de charges générales (Chapitre 11) et de charges de personnel similaire (Chapitre 12) à ceux atteints en 2021.

Des travaux d'entretien courant qui n'entrent pas dans le champ des investissements au regard de leur montant seront à prévoir : rénovation de peinture à l'école, par exemple.

### En Section d'investissement

Le nouveau bâtiment bibliothèque, ou anciennement "maison Gindre" est le poste important de l'année 2022. Après le changement de toiture qui vient d'être terminé, la réhabilitation totale du bâtiment est à exécuter.

Le bâtiment de l'école a fait l'objet de plusieurs devis de rénovation (bandeaux de la toiture, sanitaires) non seulement pour leur vétusté mais également parce que leur non-rénovation est source de dangerosité pour les enfants.

Les autres bâtiments de la commune font aussi l'objet de devis de rénovation afin d'améliorer le quotidien des Saint-Mauriots (sol et toiture de la salle du clos, éclairage du gymnase, réfection de la salle des fêtes...)

Quant à la voirie, il faut évoquer la possibilité de prévoir la réfection via un plan pluriannuel sur 2022-2024 pour commencer.

Suite au changement de nomenclature et au passage à la M57, la commune ne dispose plus de la ligne budgétaire dite "imprévis", il faut donc prévoir ces imprévus sur les lignes budgétaires utilisées couramment.

## Dettes

Le tableau ci-dessous retrace l'état de la dette communale et les échéances de son extinction.



Saint Maurice  
de Gourdans

### État de la dette

#### État de la dette – Extinction de la dette en 2036

- Remboursement du prêt « Caserne de sapeurs-pompiers » (1998) en 2024
- Remboursement du prêt « divers » (2013) en 2027
- Remboursement du prêt de 2006 en 2028
- Remboursement du prêt « Caisse d'Épargne » (2007) en 2029
- Remboursement du prêt de 2007 en 2033
- Remboursement du prêt de 2018 en 2036

Année	Capital	Annuité	Dont amo.	Var. annuité
2022	3 020 020	263 206	212 165	-
2023	2 620 149	263 129	219 580	77
2024	2 207 578	263 070	227 266	59
2025	1 781 817	223 444	195 826	39 626
2026	1 381 758	223 368	201 907	76
2027	969 640,64	223 289	208 212	79
2028	560 332	99 325	90 843	123 964
2029	351 488	65 341	59 285	33 984
2030	253 308	38 928	34 217	26 413
2031	219 090	38 928	34 853	0
2032	184 237	38 928	35 501	0
2033	148 735	38 928	36 162	0
2034	112 572	38 928	36 834	0
2035	75 737	38 928	37 520	0
2036	38 217	38 217	38 217	711

Je rappelle que l'EPF01 assure le portage financier de plusieurs tènements et bâtisse la commune, dont certains commenceront sur 2022.

## Projets

---

Enfin, la liste ci-dessous reprend les projets pour 2022, liste non-exhaustive.

- Abords et toiture de la nouvelle bibliothèque
- Bandeaux de l'école
- Sanitaires de l'école
- Toiture de la salle du Clos
- Sol de la salle du Clos
- Eclairage du gymnase
- Containers
- Travaux au camping
- Mur de l'église de Pollet
- Arrosage du terrain de foot
- Réfection de la salle des fêtes
- Clocher de l'église
- Voirie communale
- Columbariums
- Démolition du bâti de la propriété Guerrier

# Le Budget Annexe Eau et Assainissement

## **Augmentation du taux des taxes locales et du prix de l'eau.**

Les travaux engendrés par le schéma directeur d'assainissement vont avoir un coût important pour le budget de l'eau et le budget général (eaux pluviales).

Nous sommes en attente de chiffres précis qui seront fournis par le bureau d'études qui sera missionné (coût réel, subventions possibles).

Dans l'attente voici le montant des travaux TTC, hors subventions, solutions les plus onéreuses, fourni par l'agence départementale

	Assainissement	Eaux pluviales
2023	152 400,00	672 000,00
2024	330 000,00	861 000,00
2025/2026	1 658 000,00	759 600
Total	2 140 400,00	2 293 600,00
Puits de captage	1 500 000,00	
TOTAL GENERAL	3 640 400	2 293 600

Pour financer ces travaux, il faudrait faire un prêt de 2,4 millions sur le budget de l'eau ce qui générerait une annuité de 92 640,00 € pendant 30 ans. (3 600 000,00-1 240 000,00 [reliquat 2021] déduction faite de la télérelève 223 000,00).

Pour le budget général, il faudrait emprunter 2,3 millions soit une annuité de 88 800,00 € pendant 30 ans.

Pour financer ces emprunts, la commission finances propose une augmentation du taux des taxes locales de 3% en 2022 et 2% en 2023 (sous réserve des subventions obtenues) ce qui générerait une recette supplémentaire de 24 000,00 € en 2022 (possibilité de 620 000,00 € d'emprunt) et de 16 000,00 € en 2023 (possibilité de 400 000,00 € d'emprunt).

Remarque : fin 2024 l'annuité pour l'ex-centre de secours s'arrête (39 000,00€ ce qui donne une possibilité d'emprunt de 1 million).

La commission propose également une augmentation du prix de l'eau de 10 ou 15% ce qui générerait une recette supplémentaire de 14 000 € pour 10% ou 21 000 € pour 15 %.

Ci-dessous, évolution d'une facture 120 m3 avec augmentation de 5%, 10%, 15%.

La commission finance pense qu'il serait bien d'augmenter régulièrement le prix de l'eau.

Le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2015 (+14,5 %) et le taux des taxes locales depuis 2013(+ 3%).



### **Augmentation du prix de l'eau**

Calcul sur une facture 120m<sup>3</sup> ne tenant compte que de l'augmentation de la part communale.

		+ 5%	+10%	+15%
Abonnement suez	25,52	25,52	25,52	25,52
Abonnement commune	12,66	13,29	13,93	14,56
Eau Suez	53,45	53,45	53,45	53,45
Eau commune	99,19	104,15	109,11	114,07
Agence de l'eau	8,57	8,57	8,57	8,57
<b>Assainissement</b>				
Abonnement Suez	13,38	13,38	13,38	13,38
Abonnement commune	0	0	0	0
Suez	65,75	65,75	65,75	65,75
Commune	52,80	55,44	58,08	60,72
Agence de l'eau réseaux	19,80	19,80	19,80	19,80
Agence de l'eau pollution	35,45	35,45	35,45	35,45
<b>TOTAL</b>	<b>386,57</b>	<b>394,80</b>	<b>403,04</b>	<b>411,327</b>
<b>Augmentation</b>		<b>+ 8,23</b>	<b>+16,47</b>	<b>+24,70</b>
		<b>0,07/m<sup>3</sup></b>	<b>0,14/m<sup>3</sup></b>	<b>0,21/m<sup>3</sup></b>

Le maire, Fabrice Venet



